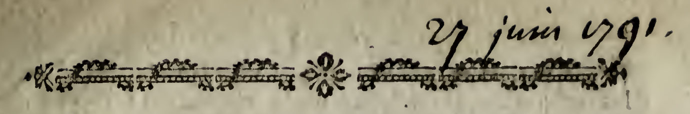
27 juin 1791.



PROCÈS-VERBAL,

ET HISTORIQUE EXACT,

De ce qui s'eſt paſſé à Muret, au ſujet de l'inauguration du buſte de MIRABEAU.

Ce jourd'hui dimanche 26 juin 1791, nous Maire & Officiers Municipaux de la Ville de Muret, chef-lieu de Diſtrict, Département de la Haute-Garonne, aſſemblés dans la Maiſon Commune pour y recevoir les différens corps adminiſtratifs, municipaux, judiciaires, & gardes nationales de l'arrondiſſemant dudit Diſtrict, invités par nous d'aſſiſter à l'inauguration du buſte de Honoré Riquety-Mirabeau, donné à la Ville de Muret, par M. G. Bonnecarrere, miniſtre plénipotentiaire du Roi des Français près S. A. le Prince Evêque de Liege, ancien Secrétaire de la Société des Amis de la Conſtitution, ſéante aux Jacobins à Paris, & Préſident de celle de Muret.

Tous les corps dénommés ci-deſſus réunis & décorés de leurs marques diſtinctives, formant un cortege funebre, ſe ſont tranſportés avec nous au temple élevé par M. G. Bonnecarrere, au buſte de Mirabeau, où il a été expoſé durant trois jours à la vénération publique. Là M. G. Bonnecarrere, entouré des Amis de la Conſtitution de Muret, & d'un grand nombre de députés de plusieurs Sociétés affiliées à celle de Paris, nous a fait, en préſence du peuple, hommage du buſte de Mirabeau, & a prononcé ce diſcours.

» Magiſtrats du peuple, qui avez obtenu ſa confiance par une vie pure & ſans reproche, & qui l'avez con-

servée par votre courage & par votre prudence, dans les circonstances difficiles de la révolution ; je vais, au milieu des Amis de la Constitution, vous remettre un dépôt sacré dont vos annales s'honoreront.

» Voilà le buste de Mirabeau, dont je viens offrir l'hommage à mes concitoyens ; voilà l'image fidèle de cet homme si justement célébre & immortel, qui médita même au milieu des agitations de sa jeunesse, sur les moyens de rendre sa Patrie libre & heureuse. Mirabeau ! c'est toi qui as décidé du sort de 24 millions d'hommes. Sans toi, les tyrans, les usurpateurs de la popularité, auroient peut-être remplacé les despotes, & les Français n'auroient fait que changer de chaines. Toi seul as préservé une grande nation du malheur de donner à l'univers ce spectacle de faiblesse & d'humiliation ; la calomnie toujours compagne de l'envie, n'a pu t'empêcher de faire le bien, & l'homme qui, à l'époque la plus pénible de la révolution, prononça ces paroles sublimes.

» Mes anciennes erreurs coutent cher à la chose publique ».

» Ce grand'homme méritait durant sa vie, tous les hommages que la Patrie lui a rendus après sa mort.

» Magistrats du peuple, & vous Citoyens soldats que l'amour pour nos nouvelles loix a si heureusement unis ; vous sur-tout, mon pere, sur lequel ma tendresse & mon respect se reposent avec tant de délices, permettez à votre concitoyen, à votre frere d'armes, à celui que vous avez tous daigné encourager dans sa carriere civique, en le récompensant de ses travaux par votre estime & par votre amitié ; permettez-lui de renouveller aujourd'hui, en présence du buste de Mirabeau, en présence d'un peuple chéri, le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi & au Roi, & de maintenir de tout son pouvoir la Constitution, décrétée par l'Assemblée Nationale & acceptée par le Roi.

Je le jure. C'est l'hommage le plus pur & le plus précieux que je puisse offrir aux mânes de Mirabeau, c'est l'hommage le plus digne de vous & de moi.

» Le discours fini aux applaudissemens de tous les spectateurs, M. Baylac, l'un des Officiers Municipaux



de la Ville de Muret, faisant fonctions de Procureur-Syndic de la Commune, a répondu, au nom de la Municipalité.

» Monsieur, l'homme que Mirabeau entoura de sa confiance & de son amitié, le Citoyen qui se montre avec votre pureté dans l'hommage qu'il rend à ce sublime législateur, n'avoit pas besoin d'éloquence pour inspirer l'amour, & pour imprimer le respect que tout Français doit à l'auteur de l'adresse au Roi sur le renvoi des troupes, au créateur des gardes nationales, & à l'ennemi irreconciliable des faux amis du peuple.

» Nous allons donc devenir les dépositaires de cette image fidèle & chérie, destinée à embellir le lieu consacré à rendre la justice à nos concitoyens, qui nous ont honoré de leur choix.

» Nous verrons gravé sur le piédestal qui doit recevoir le buste de Mirabeau, votre nom à jamais précieux à notre contrée, votre nom qu'il ne nous est pas permis de séparer de celui de Mirabeau, quand nous sommes convaincus, que vous l'aidates souvent dans les différens combats qu'il eut à livrer ou à soutenir contre les factieux de tous les partis.

» Il étoit temps, Monsieur, que vos concitoyens, après vous avoir suivi avec intérêt dans la carriere civique, après vous avoir payé par leur estime de tout ce que vous fites si généreusement pour eux, vous offrissent une récompense digne de votre ame & de vos vertus.

» Entourés des représentans du Département qui se sont réunis à nous, dans cette journée célébre pour notre ville, nous recevons avec le plus vif attendrissement le nouveau serment que vous venez de faire au peuple, en présence de ses magistrats, & nous vous prions d'accepter la couronne civique, comme un gage de notre amour & de notre reconnoissance ».

Ces deux discours prononcés, le cortége s'est formé dans l'ordre suivant.

Un détachement considérable de gardes nationaux ouvroit la marche; la Société des Amis de la Constitution de Muret, accompagnée des députations des sociétés affiliées à celle de Paris, présidée par M. G. Bonnecarrere, précédoit le buste de Mirabeau, porté

ſous un dais par quatre ſapeurs. Aux quatre coins étoient attachés des rubans aux couleurs nationales, diſtribués à M. le Préſident du Directoire, à M. le Maire de Muret, à M. le Préſident du Tribunal judiciaire, & à M. le Commandant de la légion de Muret : un corps de muſique exécutoit une marche funéraire faite pour la circonſtance.

A la ſuite l'on voyoit les corps adminiſtratifs, municipaux, judiciaires, au nombre de trois cents, tous décorés de leurs marques diſtinctives, & les braves gardes nationales du Diſtrict. La marche étoit fermée par le reſte de la légion de Muret, & par un détachement des dragons d'Hauterive, & de la gendarmerie nationale.

Le buſte de Mirabeau fut promené dans toutes les rues : le cortege, en arrivant à l'une des places principales, forma un cercle, & à l'inſtant M. G. Bonnecarrere profitant de cette heureuſe poſition, s'adreſſa à tous les Citoyens, en ces termes :

» Citoyens, l'enlevement du Roi & de la Famille Royale, eſt le plus grand événement qui pût nous arriver dans le cours de la révolution. Nous n'en connoiſſons pas encore les circonſtances, & nous ne ſaurions, ſans devenir peut-être injuſtes envers quelqu'un, porter un jugement ſur cet objet de notre ſollicitude & de notre affliction.

» Peuple, Magiſtrats, Citoyens Soldats, vous tous qui m'entendez, vous qui m'aidez en ce jour à célébrer la mémoire de Mirabeau, cet ennnemi implacable du deſpotiſme & des deſpotes; vous qui avez créé la Conſtitution, en la protégeant de votre volonté ferme, & qui avez appellé à votre ſecours la juſtice & la raiſon, cet heureux patrimoine des nations dont la jouiſſance vous fut enlevée pendant ſi long-temps ; daignez écouter votre concitoyen avec autant d'indulgence que d'attention ; il va vous dire franchement ſon opinion ſur l'état allarmant dans lequel ſe trouve la patrie.

» Il eſt peu de peuples civiliſés qui aient conſervé leur liberté. Partout les meilleurs Rois, entraînés par d'anciennes habitudes, ou trompés par des courtiſans habiles, ont cherché à uſurper toute l'autorité & toute la puiſſance, partout la foibleſſe & l'inertie ont toujours

été esclaves de l'ambition & de l'activité. Les Français se sont reveillés après quatorze siecles de servitude & d'humiliations. Les déprédations ont été publiquement connues, les abus découverts, les castes orgueilleuses qui avoient envahi toutes les prérogatives, ont été démasquées, & l'on voudroit faire un crime au peuple d'être rentré dans ses droits légitimes! Citoyens, l'Europe entiere redoute une révolution. Que dis-je! les tyrans seuls la redoutent, & les peuples la desirent & l'attendent. C'est envain que les puissances coalisées compteroient sur l'obéissance passive de gens soudoyés; c'est envain que leurs cruelles espérances se reposent avec un charme criminel, sur l'idée d'un succès trompeur. Les étrangers en entrant dans cette terre de liberté deviendront les ennemis de leurs prétendus maîtres, ils ne serviront qu'à augmenter nos forces, & à nous aider, pour punir les traitres à la patrie.

Citoyens, conservez l'amour des loix & le respect pour la tranquillité publique, vous serez invincibles. Dévouez-vous au service de la chose commune; que tout intérêt personnel disparoisse devant l'intérêt national; restons unis, ne prenons aucune part coupable à la diversité d'opinions qui divise les prêtres; payons l'impôt avec exactitude; donnons l'exemple du courage, de la modération, de la prudence & de la générosité; faisons-nous un devoir sacré d'être surveillans de tout ce qui pourroit troubler l'ordre public. Les hommes ont senti qu'un être moral pouvoit seul être juste & impartial; ne dépouillons donc jamais la loi du droit que nous lui avons abandonné, & pour remplir avec honneur la tâche imposée à tout bon Français, Citoyens, je vous propose de prononcer le nouveau serment de vivre ou de mourir libres, de protéger les individus, de respecter les propriétés, & de défendre & maintenir de notre fortune & de notre sang la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale & acceptée par le Roi ».

La proposition de M. Bonnecarrere unanimement adoptée, fut le signal d'un serment solemnel. Un peuple très-nombreux augmenta bientôt le cortége, & l'on n'entendit qu'un seul cri : Vivre libre ou mourir.

Chacun reprit ſon rang, & la marche continua juſqu'à la Maiſon Commune, où MM. les Officiers Municipaux reçurent le dépôt précieux du buſte de Mirabeau, qui fut placé ſur le piédeſtal érigé en ſon honneur, au bruit de pluſieurs ſalves d'artillerie, d'une muſique militaire, & des accens plaintifs d'un peuple heureux de poſſéder l'image fidele & chérie d'Honoré Riquety-Mirabeau.

Ainſi ſe termina cette auguſte & chouchante cérémonie. MM. les Officiers Municipaux de la ville de Muret furent vivement ſollicités d'en dreſſer un procès-verbal, & la place d'armes devint le théâtre où l'on rédigea cet acte honorable pour les annales du Diſtrict. De ſuite M. G. Bonnecarrere fut nommé & proclamé unanimement Commandant-Général de toutes les Gardes nationales dudit Diſtrict ; tous les députés repréſentant les Municipalités & Gardes nationales, ſignerent le procès-verbal ; & de tout il fut arrêté l'impreſſion & l'envoi à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale, à tous les Miniſtres du Conſeil du Roi, au Directoire du Département de la Haute-Garonne, à celui du Diſtrict de Muret, aux Municipalités de l'arrondiſſement, à toutes les Gardes nationales, à la Société des Amis de la Conſtitution ſéante aux Jacobins à Paris, & aux différentes Sociétés répandues dans l'Empire.

Le reſte de la journée fut employé à ſe conſoler de la douleur qu'avoit porté dans l'ame de tous les Français l'enlevement du Roi. Cinq cens billets furent diſtribués par M. G. Bonnecarrere, à tous les députés du Diſtrict, pour aſſiſter à un banquet patriotique, ſous une tente, qui préſentoit le ſpectacle de l'union, du courage & du civiſme.

Le lendemain 27, un courrier expédié par le Directoire du Département de la Haute-Garonne, annonça que le Roi & la Famille Royale étoient rendus à la Nation. La Municipalité de Muret fit auſſi-tôt publier une proclamation pour inviter tous les Citoyens à manifeſter leur ſatisfaction en illuminant leurs maiſons. M. G. Bonnecarrere, Commandant-Géneral, fut requis d'aſſembler la Garde nationale ; & le même ſoir il fut dreſſé ſur la place de Mirabeau un feu de joie, autour

duquel les corps civils & militaires, ainſi que les Amis de la Conſtitution vinrent ſe rallier, pour célébrer la nouvelle de l'arreſtation du Roi, au ſon des inſtrumens, au bruit des tambours & de pluſieurs ſalves d'artillerie.

M. G. Bonnecarrere, dont le patriotiſme éclata, le 26 comme le 27, dans toute ſa franchiſe, avoit prononcé dans une ſéance publique de la Société des Amis de la Conſtitution, qui avoit eu lieu à 6 heures du ſoir, le diſcours qui ſuit; ce qui attira un peuple immenſe, qui parut dans cette circonſtance ami ſincere de la liberté & de l'ordre public.

Diſcours prononcé le 27 par M. G. Bonnecarrere.

Citoyens, la conduite de l'Aſſemblée Nationale mérite une nouvelle démonſtration de reconnoiſſance & de reſpect. Après avoir employé la volonté libre & légitime du peuple pour faire la Conſtitution, elle a compté ſur votre courageux patriotiſme pour la conſerver. C'eſt à l'inſtant où la voute hardie de cet édifice ſublime alloit recevoir la clef des mains de l'Aſſemblée Nationale, que les ennemis de notre révolution ſont parvenus à exécuter le projet criminel d'enlever le Roi. Le Roi, cette partie intégrante de la Conſtitution, dont l'abſence ne pouvoit qu'entraver le grand mouvement de la machine politique, & donner aux mécontens dans l'intérieur du royaume, ainſi qu'aux lâches fugitifs, le prétexte d'allumer une guerre civile, fléau dont la fin du dix-huitieme ſiecle ne ſauroit être ſouillée ſans entraîner bientôt l'eſclavage.

Citoyens, le Roi eſt rendu à la patrie. Il a fallu durant le court intervale qui s'eſt écoulé entre la nouvelle de ſon enlevement & celle de ſon arreſtation, toute la vénération que vous commandoit la mémoire de Mirabeau, pour vous trouver diſpoſés à célébrer l'inauguration de ſon buſte.

Paul Le Blanc, Joſeph Fontaut! ſi Mirabeau vivoit, la tribune de l'Aſſemblée Nationale retentiroit par lui de votre courageux civiſme, & le peuple devroit ſans doute à ce rare génie la meſure qui convient à la ſituation difficile où nous nous trouvons.

Et vous Miniſtres du Roi, membres de ſon conſeil, qui venez en reſtant fideles à votre ſerment, & inamovibles dans votre poſte, de vous rendre dignes de la confiance de la Nation; vous qui avez confié aux Magiſtrats du peuple toute la latitude de vigueur & de prudence, de ſévérité & de précaution ſi néceſſaires dans la criſe qui exige notre ſurveillance, vous avez rempli vôtre tâche avec honneur, & l'amour des Amis de la Conſtitution eſt une récompenſe pure dont votre ame peut accepter l'hommage ſans qu'on puiſſe vous ſoupçonner d'avoir fait votre devoir pour en être payés.

Amis de la Conſtitution, Citoyens armés, réuniſſons-nous pour ſeconder dignement les Magiſtrats du peuple, qui dans ce jour mémorable pour l'Empire Français, viennent de donner le ſignal de la joie & du patriotiſme; ne formons qu'une même famille, & marchons vers l'autel de la patrie pour y célébrer la nouvelle de l'arreſtation du Roi, avec autant de ſatisfaction que nous mîmes d'empreſſement, en apprenant ſon enlévement, à jurer de vivre libres ou mourir.

Nous Maire & Officiers Municipaux de la Ville de Muret, certifions le préſent conforme à l'original. A Muret, ce 27 Juin 1791.

J. B. Bonnecarrere, Maire.

Couchon,
Frutié.
Larrene,
Montaubric,
Gallias,
Baylac,
Delpech,
Lansac,
} Officiers Municipaux.

Collationné par nous Secrétaire Greffier. Bonnet.